



Vente d'un bien en indivision

Par **parimadouce**, le **11/11/2009** à **19:27**

Bonjour, je suis en conflit avec ma tante mais nous sommes finalement tombée d'accord pour vendre un bien que nous avons en indivision.

Ma tante avait dans un premier temps pris un avocat de manière a m'obliger a la sortie de l'indivision

J'ai par la suite pris également un avocat, celui ci me déclare qu'il lui est impossible de lâcher l'affaire puisque je plaide en défense.

Est ce vrai?